

**Direction des travaux  
publics, des transports  
et de l'énergie du can-  
ton de Berne**

Office de l'information géographique

Reiterstrasse 11  
3011 Berne

Téléphone 031 633 33 11  
Fax 031 633 33 40



# Mise à jour de la mensuration officielle

**Recommandations relatives à  
l'appel d'offres et à l'adjudication**

Date de modification	:	21 novembre 2016
Version	:	1.3
Document No.	:	DOCP#511485
Statut	:	Valide
Classification	:	Non classé
Auteur	:	Markus Schreier
Diffusion	:	Communes du canton de Berne

## Table des matières

<b>1</b>	<b>CONTEXTE.....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>CRITÈRES D'APTITUDE (REQUIS).....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>CRITÈRES D'ADJUDICATION (EXEMPLE).....</b>	<b>4</b>
3.1	Critères principaux.....	4
3.2	Sous-critères .....	4
3.3	Explications sur les critères et sous-critères (exemple).....	5
<b>4</b>	<b>REMARQUES RELATIVES À LA RÉALISATION DE L'APPEL D'OFFRES ET DE L'ADJUDICATION .....</b>	<b>6</b>
4.1	Appel d'offres.....	6
4.2	Evaluation des offres .....	7

## 1 Contexte

Le mandat de mise à jour de la mensuration officielle doit, en vertu de l'article 45 alinéa 2 de l'ordonnance du 18 novembre 1992 sur la mensuration officielle (OMO ; RS 211.432.2), faire l'objet d'une publication officielle. Conformément à l'article 42, alinéa 2 de la loi cantonale du 8 juin 2015 sur la géoinformation (LCGéo ; RSB 215.341), l'appel d'offres pour le contrat de mise à jour est régi par la loi fédérale du 6 octobre 1995 sur le marché intérieur (LMI ; RS 943.02). L'appel d'offres doit respecter les principes du droit constitutionnel, en particulier l'égalité de droit, le principe de la bonne foi et l'interdiction de l'arbitraire, et se dérouler dans le cadre d'une procédure transparente. C'est pourquoi il paraît indiqué d'appliquer, au moins dans l'esprit, les principes en vigueur pour les marchés publics et de formuler et publier des critères d'aptitude et d'adjudication. Les critères d'aptitude sont impératifs ; toute personne qui ne les remplit pas intégralement doit être exclue de la procédure. Les critères d'adjudication servent quant à eux à l'évaluation des offres valables.

Les critères d'adjudication peuvent en soi être formulés de manière relativement générale. Ces critères seront cependant contraignants pour la suite de la procédure. Lors de l'évaluation des offres, il ne sera par conséquent pas possible de les modifier ou de les compléter par d'autres critères.

De ce fait, en vertu du « principe de précaution » et dans un souci de transparence, il est recommandé de décrire les différents critères et éventuels sous-critères de la manière la plus détaillée possible dès l'appel d'offres, et de les pondérer dès ce stade. Une commune doit donc, avant même de lancer son appel d'offres, réfléchir avec soin aux critères qu'elle souhaitera finalement utiliser pour l'évaluation, et à la pondération qu'elle voudra leur appliquer. Ne sont pas admis les critères privilégiant sans motif objectif les entreprises locales et désavantageant les prestataires extérieurs ; un tel régime de faveur va en effet à l'encontre de la règle de l'égalité des droits.

L'appel d'offres en tant que tel ne peut pas être contesté, seul le contenu est susceptible de recours. Un éventuel recours contre la décision d'adjudication ne pourra plus porter que sur l'application des critères d'aptitude et d'adjudication lors de l'évaluation.

La description des différents critères d'aptitude et d'adjudication relève de la responsabilité des communes et est laissée à leur appréciation. L'Office de l'information géographique (OIG) indique dans les chapitres ci-dessous une variante possible de critères à titre d'exemple.

## 2 Critères d'aptitude (requis)

- Qualification professionnelle (justificatif : brevet fédéral d'ingénieur-e géomètre et inscription au [registre des géomètres](#)<sup>1</sup>, y.c. suppléance du géomètre)
- Interfaces techniques :
  - a) Justificatif pour MD.01-MO-BE MN95, version 11 du 24.01.2008 : compatibilité avec l'interface de la mensuration officielle IMO
  - b) Justificatif pour [GRUDATRANS](#)<sup>2</sup> : compatibilité avec l'interface du registre foncier ⇒ attestation du fabricant du système
- Fonction dirigeante dans l'entreprise (justificatif : extrait du registre du commerce)
- Capacités financières (justificatif : [déclaration spontanée](#)<sup>3</sup> accompagnée de toutes les pièces requises)

## 3 Critères d'adjudication (exemple)

### 3.1 Critères principaux

- |  |               |      |
|--|---------------|------|
| • Prestations (offre écrite et présentation)   | Pondération : | 50%  |
| • Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle  | Pondération : | 25%  |
| • Prix - condition financière (valeur contractuelle du point par rapport à la valeur cantonale du point selon l'art. 16 OCMO en %) | Pondération : | 15%  |
| • Assurance-qualité  | Pondération : | 10%  |
|  | Total:        | 100% |

### 3.2 Sous-critères

#### « Prestations » (50%)

- |   |               |     |
|---|---------------|-----|
| • Présentation personnelle de l'offre ou concept de prestations                                 | Pondération : | 25% |
| • Proximité par rapport au client   | Pondération : | 10% |
| • Remise des données de la mensuration officielle   | Pondération : | 5%  |
| • Personnel et infrastructure au bureau indiqué   | Pondération : | 5%  |
| • Autres prestations en géomatique ou en mensuration dans le cadre de la mensuration officielle | Pondération : | 5%  |

#### « Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle » (25%)

- |  |               |     |
|--|---------------|-----|
| • Expérience du bureau dans des communes similaires  | Pondération : | 20% |
| • Expérience du géomètre conservateur /de la géomètre conservatrice en matière de conduite | Pondération : | 5%  |

#### « Prix - condition financière » (15%)

- |                        |               |     |
|------------------------|---------------|-----|
| • Pas de sous-critères | Pondération : | 15% |
|------------------------|---------------|-----|

#### « Assurance-qualité » (10%)

- |   |               |    |
|---|---------------|----|
| • Assurance-qualité dans la mensuration officielle                          | Pondération : | 5% |
| • Genre de suppléance du géomètre conservateur/de la géomètre conservatrice | Pondération : | 5% |

<sup>1</sup> <https://www.cadastre.ch/content/cadastre-internet/fr/services/service/register.html>

<sup>2</sup> <http://www.geo.apps.be.ch/fr/modeles-de-donnees-check-service/modeles-de-donnees/dm14gtbe.html>

<sup>3</sup> [http://www.fin.be.ch/fin/fr/index/beschaffung/beschaffung/libit\\_2/vorlagen\\_und\\_beispiele.assetref/dam/documents/FI/N/KAIO/de/3\\_Organisation\\_Beschaffung/f\\_vorlage\\_formular\\_selbstdeklaration.pdf](http://www.fin.be.ch/fin/fr/index/beschaffung/beschaffung/libit_2/vorlagen_und_beispiele.assetref/dam/documents/FI/N/KAIO/de/3_Organisation_Beschaffung/f_vorlage_formular_selbstdeklaration.pdf)

### 3.3 Explications sur les critères et sous-critères (exemple)

Prestations			
Sous-critères	Description	Oui/non ou ordres de grandeur	Nb. de points
Présentation personnelle de l'offre ou concept de prestations (par oral/écrit)	<ul style="list-style-type: none"> <li>La structure de l'offre est-elle claire et compréhensible?</li> <li>Un déroulement plausible du mandat a-t-il été présenté?</li> <li>Les réponses données à toutes les questions sont-elles satisfaisantes?</li> <li>La présentation orale a-t-elle été convaincante?</li> </ul>	<p>Entre 0.0 et 1.0</p> <p>Entre 0.0 et 1.0</p> <p>Entre 0.0 et 1.0</p> <p>Entre 0.0 et 1.0</p>	
Proximité par rapport au client	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disposition à effectuer la réunion chez le client</li> <li>Distance commune ⇒ emplacement du bureau</li> </ul>	<p>Oui = 1 ; Non = 0</p> <p>0 - 10 km</p> <p>11 - 20 km</p> <p>21 - 40 km</p> <p>Plus de 40 km</p>	<p>3</p> <p>2</p> <p>1</p> <p>0</p>
Remise des données de la mensuration officielle (données MO)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les données MO peuvent-elles être visualisées et téléchargées dans plusieurs formats à partir d'internet (guichet en ligne) par l'administration communale et par les citoyens?</li> </ul>		4
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les données MO peuvent-elles être visualisées sur internet (guichet en ligne) et commandées par courriel par l'administration communale et par les citoyens?</li> </ul>		3
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les données MO peuvent-elles être visualisées et téléchargées dans plusieurs formats à partir d'internet (guichet en ligne) que par l'administration communale?</li> </ul>		2
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les données MO peuvent-elles être commandées que par téléphone ou au bureau du géomètre conservateur?</li> </ul>		1
Personnel et infrastructure au bureau indiqué	<ul style="list-style-type: none"> <li>Géomètre conservateur/trice (min. 1 jour par semaine)</li> <li>Interlocuteur (pour ce qui concerne la MO) pour la commune défini de manière fixe</li> <li>Formation d'apprenants</li> <li>Instruments, véhicules et infrastructure TED</li> </ul>	<p>Oui = 1 ; Non = 0</p> <p>Oui = 1 ; Non = 0</p> <p>Oui = 1 ; Non = 0</p> <p>Oui = 1 ; Non = 0</p>	
Autres prestations en géomatique ou en mensuration dans le cadre de la mensuration officielle	<p>L'entreprise offre-t-elle d'autres prestations souhaitées par la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration foncière</li> <li>Remaniement parcellaire de terrain à bâtir</li> </ul>	<p>Oui = 1 ; Non = 0</p> <p>Oui = 1 ; Non = 0</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Portail Web SIG</li> <li>• Contrôle de construction</li> </ul>	Oui = 1 ; Non = 0 Oui = 1 ; Non = 0	
Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle			
Expérience du bureau dans des communes similaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Géomètre conservateur/trice (0 - 5 ans)</li> <li>• Géomètre conservateur/trice (6 ans ou plus)</li> <li>• Employé (0 - 5 ans)</li> <li>• Employé (6 ans ou plus)</li> </ul>		1 2 1 2
Expérience du géomètre conservateur / de la géomètre conservatrice en matière de conduite	Nombre d'années dans une fonction de conduite (direction de projet, direction d'une section ou direction d'entreprise)	Plus de 10 ans 6 - 10 ans 3 - 5 ans 1 - 2 ans < 1 an	4 3 2 1 0
Prix - condition financière			
Prix - condition financière	<p>Le rabais est à indiquer sur la valeur cantonale actuelle du point (OCMO, RSB 215.341.1, art. 16). Ce rabais correspond à la valeur contractuelle du point et est à indiquer en pourcentage par rapport à la valeur cantonale du point (100%). (Exemple: rabais 3% ⇒ valeur contractuelle du point = 97%) 4 points maximum. Une différence de rabais de par exemple 10% (cette valeur doit être fixée par la commune) par rapport à l'offre la plus avantageuse conduit à une baisse de 1 point.</p>		
Assurance-qualité			
Assurance-qualité dans la mensuration officielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de gestion de la qualité selon la norme ISO</li> <li>• Système de gestion de la qualité propre au bureau</li> <li>• Aucun système de gestion de la qualité</li> </ul>		4 3 0
Genre de suppléance du géomètre conservateur / de la géomètre conservatrice	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suppléant-e au sein de l'entreprise</li> <li>• Suppléant-e au sein d'une autre entreprise</li> </ul>		4 2

Le formulaire d'évaluation (tableur Excel) peut être utilisé pour intégrer les commentaires et les points dans les colonnes correspondantes afin de calculer le nombre total de points des différentes positions en fonction des pondérations.

#### 4 Remarques relatives à la réalisation de l'appel d'offres et de l'adjudication

##### 4.1 Appel d'offres

Dans le cadre de l'appel d'offres, il convient dans tous les cas de veiller à ce que les critères et sous-critères devant servir de base à l'évaluation soient aussi complets et précis que possible.

## **4.2 Evaluation des offres**

Les critères et sous-critères d'adjudication doivent – sur la base des indications ci-dessus (point 3.3) ou éventuellement selon d'autres considérations – toujours être évalués de façon à ce qu'une justification soit possible en cas de recours. L'octroi de points doit systématiquement être accompagné d'un commentaire afin que l'on puisse comprendre ultérieurement pour quelles raisons un candidat a obtenu un nombre plus ou moins élevé de points. La subjectivité n'a aucune place ici !